

Le 2 novembre 2020

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 2 novembre 2020 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillers : Robert Deschamps, Robert Young, Jean Leboeuf, François Reid, et Ron Stewart, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale est aussi présente.

ABSENCE

La conseillère Barbara Bellingham.

20-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller Jean Leboeuf, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté.

20-11-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller François Reid et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 5 octobre 2020, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible pour le public de soumettre des questions ou commentaire par écrit à l'hôtel de ville au 12, rue Maple, Stanbridge East, QC J0J 2H0 ou par courriel à stanbridge@axion.ca

➤ Aucune question ni commentaire reçu.

20-11-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Jean Leboeuf, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN NOVEMBRE 2020

Total des salaires : \$ 7 760.27

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

4243*	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	Garage / F 550 Charrue	247.27
4224	Avizo Experts – conseils	Usine	1 359.00
4225	Axion		215.48
4226	Peter Beaucage	Gazon / octobre	1 165.56
4227	Bell Canada		580.15
4228*	Nicole Blinn	Remb. dép / fourniture de bureau	357.20
4229	Carrière D M Choquette	Abrasif trottoirs	150.56

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

4230*	Centre du camion Cowansville	Alarme benne / livret d'inspection / Charrue	6 008.22
4231*	Concassage Pelletier inc.	94.29 t.m. d'abrasif	1 257.55
4232*	Construction Craig Boomhower	Sortie Hôtel de Ville Rés.#20-07-11	9 198.00
4233	Dépanneur Stanbridge East	Garage	67.44
4234*	Enviro 5 inc.	Vidange de 174 fosses	49 113.87
4235*	Excavation Giroux inc.	démolition 12 Maple Rés# 20-07-09	5 436.76
4236*	FNX . Innov	Rue Michel et chemin Beartown	7 921.78
4237*	Formules Municipales	Cert. d'autorisation	112.48
4238	Outillage Rioux G.D.B.	Dos d'âne	28.23
4239	Hydro- Québec	Usine	965.83
4240	Gestim inc.	Inspecteur	1 941.48
4241*	Jacques Thibault (Pierreville)	S.I. / tests pompes	661.11
4242*	Laboratoires de la Montérégie	Contrôle des matériaux chemin Beartown	6 109.78
4243	Librairie Moderne	Biblio	480.93
4244*	Marchal, Laurent	Remb. dép / biblio	406.30
4245*	Mines Seleine	41.37 tm saf-T-salt	4 280.39
4246*	MRC Brome-Missisquoi	Arbustes riveraine	210.00
4247*	Municipalité de Saint-Armand	Entraide / 55 rte Bunker	93.44
4248	9166-2452 Québec inc. (Nopac)		8 556.31
4249	Pieces d'auto St-Jean inc.	Garage / sableuse charrue	235.04
4250*	Plomberie Corriveau inc.	Sortie 12 Maple	687.04
4251	Chauffage P. Gosselin inc.	S.I.	237.19
4252*	Rhiscard Excavation &Transport	Embâcle rivière aux Brochets ch. Blinn	804.82
4253	R.M. Leduc & cie inc.	Biblio	886.41
4254	Rona Levesque	Centre comm. /charrue	114.51
4255	Sani-Eco inc.	Rejet mois de sept.	107.28
4256*	St – Pierre	Transport d'abrasif	422.41
4257*	Techno contrôle 2000 inc.	Inspection extincteurs	312.74
4258	Telus mobilité		219.98
4259*	Traction Ange-Gardien	S.I.camion 952	1 789.36
4260*	Traçage de L'Estrie 9169-8829 Québec inc.	Peinture	351.82
4261*	Transport en Vrac Giroux inc.	Transport d'abrasif	282.37
4262*	Ville de Farnham	Entraide 55 rte. Bunker	287.90
4263*	Nicole Blinn	Remb.dép / petite caisse	193.35

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Dépôt des rapports de l'inspecteur, des permis émis en septembre et octobre 2020.

ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST – DEMANDE BUDGET 2021

Dépôt demande pour le budget 2021, par Kayla Colosimo, coordonnatrice de l'Association des Loisirs de Stanbridge East.

BIBLIOTHÈQUE DENISE-LAROCQUE-DUHAMEL - DEMANDE BUDGET 2021

Dépôt du rapport des réalisations 2020, rapport financier et la demande pour le budget 2021, par Laurant Marchal, responsable de la bibliothèque Denise-Larocque-Duhamel.

CARREFOUR CULTUREL DE STANBRIDGE EAST – DEMANDE BUDGET 2021

Demande pour le budget 2021.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE STANBRIDGE EAST – DEMANDE BUDGET 2021

Demande pour le budget 2021.

SERVICE DES INCENDIES – DEMANDE BUDGET 2021

Monsieur Todd Girard, chef du Service Incendie de Stanbridge East a déposé la demande du budget 2021 pour le Service des Incendies de Stanbridge East.

20-11-04

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East prévoit la formation de **3** pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome Missisquoi.

20-11-05 **SOUSSION8053897-00 -LEVITT SÉCURITÉ-"BENCH TEST"**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Jean Leboeuf, et résolu que la municipalité accepte la soumission 8053897-00 (en date du 19 octobre 2020) de Levitt Sécurité pour un montant de 2 612.05\$ + tx.

20-11-06 **ACHAT- LUMIÈRES DE RUE DEL 43W AVEC POTENCE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIQUE- RUE KEMP**

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que la municipalité achète un (1) Luminaire 43W DEL complet avec potence de l'entreprise Seney Électrique Inc. (Soumission : 20-10163 en date du 15 octobre 2020).

20-11-07 **ACHAT- FILET ET PANNEAU DE BASKETBALL**

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Jean Leboeuf, et résolu que la municipalité achète un panneau et filet de basketball (Soumission : 46634), pour un montant de 761.85\$ +tx (GL # 270150521).

20-11-08 **CONTRIBUTION FINANCIÈRES 2021- JOURNAL LE SAINT-ARMAND**

ATTENDU QUE le journal est distribué gratuitement par la poste afin d'atteindre une majorité de lectrices et de lecteurs de notre municipalité;

ATTENDU QUE nous tenons à ce que ce journal communautaire puisse continuer à desservir nos citoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Stanbridge East contribue un montant de 200\$ au Journal *Le Saint-Armand*. (Suivi Budget 2021)

20-11-09 **ANNONCE PUBLICITAIRE –JOURNAL LE ST-ARMAND**

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu que la municipalité achète un espace publicitaire (vœux temps des fêtes), 3 3/8" x 10", en couleur, au coût de 220.00\$.

20-11-10 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021- SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MISSISQUOI**

**Le conseiller François Reid déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

Il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu unanimement de contribuer un montant de \$1,500.00 au Musée Missisquoi pour leur campagne de financement 2021. (Suivi Budget 2021)

ABSTENTION : Le conseiller François Reid

20-11-11 **PROJET NOËL POUR NOS AÎNÉS- COLLABORATION PÔLE DE BEDFORD**

Il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Robert Deschamps, et résolu unanimement de contribuer un montant de \$300.00 au projet Noël pour nos aînés en collaboration avec les municipalités du pôle de Bedford.

20-11-12 **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023- VERSION N° 02**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Reid, appuyé par le conseiller Ron Stewart et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

- CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);
- CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;
- CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;
- CONSIDÉRANT QU'IL** est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;
- CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;
- CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Stewart, appuyé par le conseiller Jean Leboeuf et résolu :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

CAMPAGNE PROVINCIALE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2020

Il est convenu que la municipalité diffuse l'information pour sensibiliser la population à la problématique environnementale qu'est le radon sur leur site internet.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT BUTLER HOME AND SCHOOL ASSOCIATION

Poinsettias rouges, sapins fraîchement coupés et superbes couronnes de Noël. Placez votre commande avant le 13 novembre. Livraison samedi le 5 décembre à l'école Butler, Bedford.

AIDE FINANCIÈRES AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDMIE DE LA COVID-19

Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière de 800 M\$ aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités.

À cette fin, la Municipalité de Stanbridge East recevra 44 488\$ qui pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance. Un premier versement de 30 586\$ sera effectué en décembre 2020, le solde sera versé avant le 31 mars 2021. La municipalité pourra utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

20-11-14

SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE BIBLIOTHÈQUE DENISE-LAROCQUE-DUHAMEL

Le conseiller Robert Deschamps avise le conseil qu'il y a 6 luminaires sur rail à changer à la bibliothèque.

Il est proposé par le conseiller Robert Deschamps, appuyé par le conseiller Ron Stewart, et résolu d'autoriser le conseiller M Deschamps à acheter 6 luminaires. (Estimé +-600\$)

RÉUNION PRÉPARATOIRE DU BUDGET 2021

Réunion préparatoire du Budget 2021 mardi le 17 novembre à 13h00 pour le comité des finances et mardi le 24 novembre à 18h00 pour tous les membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Nicole Blinn, Directrice générale

Greg Vaughan, Maire